Dans nos déchèteries : Qu'est-ce que la REP : responsabilité élargie des producteurs

La loi impose que celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

C'est pourquoi de nouvelles filières REP ont été mises en place récemment dans nos déchèteries pour ne plus jeter certains déchets dans les encombrants et ainsi éviter de les enfouir.

- La filière Éco-maison et Éco-jouet pour les meubles et articles en tous genres de la maison ainsi que tous les jouets non électriques ou à piles (la liste est longue…)
- La filière Écologic : articles de sport et loisir / articles bricolage et jardin - appareils thermique

Avant de jeter rapprocher vous de nos agents qui vous informeront où déposer précisément vos déchets.

BON A SAVOIR POUR LES SACS JAUNES :

Sachez que les contenus des sacs jaunes sont vérifiés par l'usine de tri, 22 à 29% des déchets ne devraient pas s'y trouver.
Ces erreurs de tris coutent cher à la collectivité et donc aux citoyens puisqu'il faut payer leur réacheminement vers l'enfouissement.

La même démarche est réalisée pour les sacs des ordures ménagères.

Pensez à bien faire le tri !